[illegible] À L'HEURE

[illegible] a été dressée à la charge de M. [illegible], constructeur d'automobiles, [illegible] boulevard Gambetta, [illegible].

Les agents verbalisateurs ont chronométré la vitesse de l'auto qu'il pilotait, au [illegible] de Paris, à raison de 36 kilomètres à l'heure.

LA POLICE DES CABARETS

Procès-verbal a été relevé à la charge des débitants de boissons ci-dessous :

Julien Cuypers, cabaretier, rue Jacquart, 6[illegible], pour avoir laissé faire de la musique et danser dans son établissement après une heure du matin ; Georges Delcambre, cafetier, rue du Grand-Chemin, 11, pour avoir tenu son café ouvert jusqu'à 3 heures du matin.

NOMINATIONS DANS LA POLICE

Sont nommés à la date du 1er janvier 1914 : Brigadier hors-classe, Moguet Louis, brigadier de 1re classe ; brigadier hors classe, Delbarre Adolphe, brigadier de 2e classe ; agent hors classe, Calonne Paul, agent de 1re classe ; agent hors-classe, Baugnies Jules, agent de 1re classe ; agent de 1re classe, Hespel Albert, agent de 2e classe ; agent de 2e classe Guibert Emile agent de 3e classe.

Sûreté. — Agent hors classe : Willaulez, Camille ,agent de 1re classe.

RECOMPENSES HONORIFIQUES

Nous sommes heureux d'apprendre que trois de nos concitoyens viennent d'obtenir la médaille d'argent de l'Encouragement au bien. C'est au cours de la réunion de Commission de la Société « l'Employé », que M. Duquenne, membre du Conseil Supérieur de la Mutualité, a remis ces distinctions aux lauréats qui sont : MM. Ch. Deboosère, président ; Nestor Petit, vice-président et Jules Gressler, secrétaire. Nos félicitations à ces dévoués mutualistes.

— Au cours des importantes manifestations qui eurent lieu dimanche dernier à Sûreté. — Agent hors classe ; Willaumez, Lille,auKursaal et où l'Union des Mutualistes Scolaires de l'Arrondissement de Lille fut créée, M. Léon Robelin, secrétaire général de la « Ligue Française de l'Enseignement » a remis ;

La Plaquette de la Ligue : à M. Georges Schiller.

Le Diplôme d'honneur à M. L. Quanaux.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

LE BUREAU DU « TRI » DES LETTRES A LA GARE PRINCIPALE

Depuis jeudi, les agents du service du « tri » des lettres à la gare du Nord et les convoyeurs de courriers ont pris possession du petit pavillon en briques édifié à leur intention à l'entrée de la cour de la « petite vitesse ».

Le personnel de choix affecté à ce service très encombré, pourra y procéder à ses opérations, dans des conditions plus confortables que dans la misérable cabane qui lui était dévolue depuis la création de la gare actuelle.

D'autre part, la boîte aux lettres qui était apposée, à l'extérieur et au centre du hall de la gare, est transférée sur le mur du nouveau pavillon.

Condition publique des matières textiles
DE LA VILLE DE ROUBAIX

RELEVES ANNUELS COMPARATIFS

Année 1911

Soies, 47.102 kilos ; Laines peignées, 34.868.540 k. ; Laines filées, 7.408.710 k. ; Blousses et Laines diverses, 2.121.946 k. ; Cotons, Jute, Lin, 5.459.080. — Total, 49.905.378.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 866.219 k. ; d'Anvers, 219.870 k.

Conditionnement, 127.225 opérations ; Titrage, 83.198 opérations ; Décreusage, 336 opérations ; Dégraissage, 2.391 opérations.

Année 1912

Soies, 43.387 k. ; Laines peignées, 39.390.530 k. ; Laines filées, 7.734.731 k. ; Blousses et Laines diverses, 2.814.178 k. ; Cotons, Jute, Lin, 5.706.450 k. — Total : 56.649.276 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 1.899.487 k. ; d'Anvers : 185.413 k.

Conditionnement, 142.797 opérations ; Titrage, 46.740 opérations ; Décreusage, 338 opérations ; Dégraissage, 2.065 opérations 1/2.

Année 1913

Soies, 45.210 k. ; Laines peignées, 39.111.544 k. ; Laines filées, 9.801.000 k. ; Blousses et Laines diverses, 2.779.637 k. ; Cotons, Jutes, Lin, 8.463.925 k. — Total : 52.080.996 k.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 1.687.890 k. ; d'Anvers, 30.163 k.

Conditionnement, 131.336 opérations ; Titrage, 53.860 opérations ; Décreusage, 370 opérations ; Dégraissage, 2.407 opérations.

RELEVES MENSUELS COMPARATIFS

Mois de décembre 1911

Soies, 2.092 kilos ; Laines peignées, 2.778.245 k. ; Laines filées, 393.959 k. ; Blousses et Laines diverses, 211.500 k. ; Cotons, Jute, Lin, 473.435 k. — Total, 4.080.211 k.

Marché à terme: de Roubaix-Tourcoing, 127.103 k. ; d'Anvers, néant.

Conditionnement, 10.406 opérations ; Titrage, 3447 opérations ; Décreusage, 28 opérations ; Dégraissage, 144 opérations 1/2.

Mois de Décembre 1912

Soies, 2.177 k. ; Laines peignées, 2.751.848 k. ; Laines filées, 704.212 k. ; Blousses et Laines diverses, 417.239 k. ; Cotons, ute, Lin, 587.471 k. — Total, 4.462.948 k.

Marché à terme ; de Roubaix-Tourcoing, 20.913 k. ; d'Anvers, 10.730 k.

Conditionnement, 11.497 opérations ; Titrage, 4000 opérations ; Décreusage, 24 opérations ; Dégraissage, 103 opérations.

Mois de Décembre 1913

Soies, 2.385 k. ; Laines peignées, 2.367.640 k. ; Laines filées, 880.934 k. ; Blousses et Laines diverses, 316.199 k. ; Cotons, Jute, Lin, 571.344 k. — Total, 4.048.448 kilos.

Marché à terme : de Roubaix-Tourcoing, 112.916 k. ; d'Anvers, 25.100 k.

Conditionnement, 10.376 opérations ; Titrage, 3.951 opérations ; Décreusage, 29 opérations ; Dégraissage, 128 opérations 1/2.

TOURCOING

DANS UNE CRISE D'ALCOOLISME IL SE PEND

Delporte Jules, 42 ans, domestique, marié, père de deux enfants, demeurant rue du Labyrinthe, 65, avait l'habitude de boire. Or hier il se rendit chez son père, rue du Congo, 288, sa femme ne le voyant pas revenir rue du Labyrinthe, alla chez son beau-père à 8 heures et demie du matin.

Elle trouva son mari pendu au grenier.

UN PROMENEUR AVAIT SUR LUI VINGT-DEUX CLEFS, UNE PINCE ET UN CISEAU

Des agents de police, en service dans la rue Nationale, jeudi soir, aperçurent un individu aux allures suspectes. Les allées et venues de cet étrange promeneur firent supposer aux agents qu'il méditait quelque mauvais coup. Il paraissait examiner tout particulièrement certaines maisons.

Les agents s'approchèrent et le prièrent de les suivre au poste central où il fut questionné par M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement. Il déclara se nommer Dewolf Antoine, 59 ans, menuisier, demeurant à Roubaix, rue de Béthune.

Dewolf fut fouillé. On le trouva en possession de 22 clefs, d'un ciseau à froid et d'une pince.

On se demande si cet individu ne caressait pas l'idée d'un cambriolage. En tout cas M. le Commissaire du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

C'est un véritable rat d'église. — L'enquête

L'enquête faite hier dans la journée a démontré que Dewolf est un véritable rat d'église — et que, dans la rue Nationale, il attendait le moment favorable pour cambrioler l'église Notre-Dame. Les clefs que cet individu avait en sa possession et parmi lesquelles se trouvait une grande clef qui ouvrait la porte principale, ouvraient les troncs et les autres portes intérieures.

Une perquisition faite à son domicile à Roubaix a fait découvrir un sac rempli de clefs.

Cet individu avait déclaré que les clefs trouvées en sa possession lui avaient été portées par son chien qui les avait retirées du canal. Or sa femme a carrément dit que son chien n'avait jamais été délié.

Les aveux

Après avoir déclaré qu'il n'était pour rien dans les vols commis dans différentes églises de Tourcoing, Dewolf, pressé de question, vendredi soir, a fini par se reconnaître l'auteur du vol qui eut lieu le 6 août dernier à l'église du Sacré-Cœur.

« Je m'étais caché, a-t-il dit, dans le clocher, avant la fermeture des portes, et je dérobai 300 francs en monnaie. Pour sortir de l'église, je me servis des clefs que j'avais sur moi ».

Demain ce rat d'église sera confronté avec différentes personnes qui virent sortir un individu de l'église Saint-Christophe la nuit où elle fut cambriolée.

ECOLE PRATIQUE ET MENAGERE
70, rue des Ursulines

Concours pour un emploi de maîtresse de couture à l'Ecole pratique de jeunes filles.

Le concours aura lieu le lundi 12 janvier 1914, à 8 heures du matin, à l'Ecole Pratique et Ménagère, 70, rue des Ursulines.

Conditions à remplir. — 1° Etre Française, âgée de 21 ans au moins, et de 35 ans au plus, au jour du concours ; 2° Justifier du temps pendant lequel la candidate a exercé le métier de couturière, soit dans un atelier, soit comme ouvrière travaillant à son compte.

Pièces à produire. — 1° Adresser à M. le Maire une demande écrite ; 2° Extrait de naissance ; 3° Certificats des personnes ayant employé la candidate pendant les 5 dernières années ; 4° Diplômes professionnels ou autres, que la candidate peut posséder (facultatif) ; 5° Certificat médical d'un médecin du Service municipal, constatant que la candidate n'est atteinte d'aucune maladie ou infirmité pouvant nuire à son service ou à la santé des élèves.

Epreuves du concours. — 1re partie (éliminatoire). — 1° Rédaction d'un genre simple sur un sujet se rapportant à la profession de couturière ; 2° Fond de corsage en toile de coton ; 3° Exercice de coupe en mousseline à patrons.

2e partie. Epreuves définitives. — 1° Un costume ou une partie de costume ; 2° Interrogations sur les détails du métier de couturière.

Service demandé et avantages accordés. — Durée du service : 48 heures par semaine. — Traitement de début : 1.500 francs, qui peut être porté par avancements successifs jusqu'à 2.300 francs. Une année de stage est exigée, mais elle peut compter pour l'avancement.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au mercredi 7 janvier, soit à *l'Ecole Pratique, 70, rue des Ursulines*, soit à *la Mairie, Bureau des Ecoles*.

Concours pour un emploi de maîtresse de couture et raccommodage à l'Ecole Primaire de jeunes filles du Blanc-Seau (Cours du soir).

Le concours aura lieu à l'Ecole Pratique et Ménagère, 70, rue des Ursulines, le lundi 12 janvier, à 8 heures du matin. Les inscriptions seront reçues soit à la Mairie (Bureau des Ecoles), soit à l'Ecole Pratique, jusqu'au jeudi 8 janvier.

Conditions à remplir. — Etre Française, âgée de 21 ans au moins et de 35 ans au plus, au jour du concours.

Pièces à produire. — Une demande écrite adressée à M. le Maire de Tourcoing ; Extrait de naissance ; Tableau des situations occupées par la candidate depuis l'âge de 18 ans.

Epreuves du concours. — 1° Raccommodage du linge et de vêtements (épreuve éliminatoire). Durée : 4 h. ; 2° Coupe et assemblage de vêtements. Durée : 5 heures.

Service demandé. — 3 cours par semaine : les mardi, mercredi, vendredi de 7 heures à 9 heures du soir.

Traitement accordé. — 300 fr. ou 400 fr. par an, suivant le cours confié.

Le Maire de Tourcoing :
G. DRON.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

M. le Maire de Tourcoing donne avis qu'une enquête de commodo et incommodo aura lieu au sujet de l'acquisition par la ville d'une parcelle de terrain sise à Mouvaux, rue du Congo.

Les pièces seront déposées au Secrétariat de la Mairie du 2 au 9 janvier 1914 inclus.

Le commissaire enquêteur recevra le samedi 10 janvier depuis deux heures jusqu'à cinq heures de relevée dans une des salles de la Mairie.

AUTOUR DE LILLE

LAMBERSART

Une bécane escamotée. — Un garçon boulanger, M. Jérôme Denonne, 54, rue de Julliers, avait abandonné sa bicyclette, dans la nuit de jeudi à vendredi, à 12 heures et demie, dans le couloir de l'Hôtel du Commerce. Quoique la porte de la rue fut fermée à clef, un audacieux voleur s'empara de la bicyclette, d'une valeur de 240 francs.

Le commissaire de police recherche l'auteur du vol.

ATTICHES

Listes électorales. — Par arrêté préfectoral, M. Joseph Larches, membre du Bureau de Bienfaisance, vient d'être nommé délégué pour la revision des listes électorales.

BONDUES

Une contravention a été dressée contre Vercop Eugène, 37 ans ; Demelear Jules, 39 ans, demeurant à Bondues, hameau du Jambon. Ces deux individus avaient été trouvés chassant dans la propriété de M. Prouvost, au Vert-Bois.

GRUSON

Suites mortelles d'accident. — M. Jules Serrurier, cabaretier à Gruson, est décédé l'avant-dernière nuit, des suites d'un écrasement dont il avait été victime quelques jours avant, alors qu'il revenait d'avoir livré du lin à Baisieux. Par suite d'un faux mouvement, suppose-t-on, car il n'y eut aucun témoin, M. Serrurier fut projeté de son véhicule sur la chaussée et fut écrasé par les roues de la voiture.

LANNOY

Concert. — La Musique Municipale donnera son concert annuel le dimanche 18 janvier 1914, avec le concours du Cercle Moderne.

LYS

Statistique. — *L'état civil a enregistré en* 1913 : 132 naissances, 71 mariages et 114 décès.

La classe 1914 compte 67 conscrits.

Etat civil. — Décès ; Agnès Lecry, 6 ans, rue Pasteur — Adéline Bossut, 80 ans, rue du Fresnoy.

HEM

L'ébouage public sera inauguré aujourd'hui, L'itinéraire. — Le service de l'ébouage public commencera aujourd'hui samedi et suivra l'itinéraire suivant : matin, de 7 à 8 heures, quartier des Trois-Baudets, groupe scolaire, les trois fermes, de 8 à 10 heures, Petit-Lannoy, de Lannoy au pavé des Trois-Baudets; de 10 à 11 heures, de ce point à la place; de 11 à 3 heures, rue Poivrée, la Citadelle et l'Hempempont.

En attendant la réglementation définitive de ce service, il est rappelé que les poubelles ne devront pas peser plus de 25 kilos.

Chute malheureuse. — Joseph Fremaux, 13 ans et demi, coursier chez Parent-Desurmont, s'est contusionné le cuir chevelu en tombant sur la chaussée. 6 jours de repos.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du **Docteur MUSIN**, Chaussée Périgord, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuse, pension modérée. 48

NORD

DOUAI

Musique Municipale. — La Musique Municipale donnera à ses membres auditeurs, le 11 janvier 1914, à 4 heures de l'après-midi, au Cirque municipal, un concert.

Elle s'est assuré le concours de Mme M. Bugg, de l'Opéra ; de Mlle F. Duflos, violoniste, 1er prix du Conservatoire de Lille, et de M. V. Lemaire, corniste, 1er prix du Conservatoire de Paris.

Amateur de volaille. — Un quadrumane amateur de volaille a dévalisé la basse-cour de M. Monnier.

Mouvement de la population. — Pendant le mois de décembre écoulé, on a enregistré au bureau de l'état civil de Douai : 74 naissances, 23 mariages, 34 décès, 6 mort-nés.

ORCHIES

Nécrologie. — M. J.-B. Lepetit, conseiller municipal, administrateur du Bureau de Bienfaisance est décédé le 30 décembre 1913, à l'âge de 75 ans.

Ses funérailles ont eu lieu vendredi au milieu d'une affluence considérable.

Au cimetière, M. L'Herminé, maire d'Orchies, a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Un nouveau deuil vient de frapper notre Conseil Municipal, si éprouvé depuis quelques années. Nous voici encore devant la tombe d'un des hommes les plus sympathiques de notre commune.

M. J.-B. Lepetit, par son affabilité, avait su s'acquérir l'estime de tous ses concitoyens, par son dévouement et les nombreux services rendus il a droit de plus à leur reconnaissance.

Désigné d'abord comme administrateur du Bureau de Bienfaisance, par arrêté préfectoral du 28 juillet 1888, il fut pendant 25 ans un administrateur des plus assidus : qualité précieuse qui lui permit de connaître toutes les familles à secourir et de donner des conseils très justes et toujours écoutés.

Conseiller municipal depuis le 11 mai 1892, il apporta également dans cette fonction tout son dévouement et son jugement plein de bon sens fut toujours d'un précieux concours.

Il travaillait avec activité au sein des nombreuses commissions administratives auxquelles ses collègues ne manquaient jamais de le nommer. Il fut également répartiteur pendant de longues années et là, comme dans toutes ses fonctions, sa droiture et sa compétence lui valurent l'approbation générale.

Au point de vue politique, il avait des convictions sincères et bien arrêtées : la Ligue Républicaine perd en lui un membre des plus anciens et des plus dévoués.

Il était le camarade aimé de tous ses collègues du Conseil et j'avais, personnellement pour lui, une amitié sincère doublée d'une profonde estime.

Puisse le souvenir d'une vie si bien remplie adoucir la douleur de sa famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Au nom de la population d'Orchies ;

Au nom du Conseil Municipal ;

Au nom des Administrations de nos Maisons charitables ;

Au nom de la Ligue Républicaine d'Orchies ;

Au nom de tous tes amis, cher Jean-Baptiste, je t'adresse un suprême adieu.

AUBY

Noyé. — Le jeune Louis Bourgeois, 18 ans, garçon charcutier à Douai, qui portait des provisions à l'usine du Transvaal, en suivant le canal à bicyclette, est tombé à l'eau par suite d'un dérapage.

Retiré aussitôt par un marinier, il fut transporté à l'usine des produits chimiques, où il expira peu après, malgré les soins énergiques qui lui furent prodigués.

ARLEUX

Au voleur. — On a dévalisé la basse-cour de Mme Riquoir-Blondel.

MARCHIENNES

Le **Conseil municipal** de Marchiennes se réunira à la mairie, aujourd'hui samedi 3 janvier 1914, à 8 heures du soir. Ordre du jour de la séance : examen du projet d'extension du chemin de grande communication n° 25 ; examen du devis pour l'installation de lanternes à gaz ; question de l'emprunt ; assistance aux familles nombreuses ; questions diverses.

VALENCIENNES

QUIEVRECHAIN

La fièvre typhoïde. — Un cas de fièvre typhoïde a été constaté à Quiévrechain.

Les mesures d'hygiène ont été prises immédiatement par le service médical.

MORTAGNE-DU-NORD

Une manifestation de sympathie. — Le 30 décembre 1913, à 10 heures du matin, tous les sous-officiers de la Capitainerie de Mortagne du Nord, se sont rendus chez M. Baffet, capitaine des douanes, admis à la retraite pour lui présenter leur marque de sympathie à l'occasion de son départ.

Le brigadier Tison a prononcé une allocution où il a dit :

« Mon Capitaine,

« C'est au privilège de l'ancienneté que je dois l'insigne honneur de venir, au nom de tous les sous-officiers de la Capitainerie, saluer notre cher et vénéré chef au moment où il va profiter d'un repos bien mérité.

« Cette séparation nous sera bien pénible, nous l'avouons, cher Capitaine, et ce n'est pas sans un serrement de cœur que tous nous avons appris votre décision irrévocable de prendre votre retraite...

« Doué d'un excellent caractère, cœur noble et généreux, d'une humeur toujours égale, bon sans être faible, vous étiez plutôt un ami qu'un supérieur, et s'il vous arrivait parfois de surprendre quelque défaillance ou quelque négligence dans le service, loin de punir, vous vous contentiez bien souvent de prévenir tout en laissant entrevoir les conséquences pour l'avenir de la moindre faute.

« S'il nul n'est indispensable en ce monde, nous pouvons affirmer que l'Administration perd en vous un fonctionnaire zélé, scrupuleux, ayant toujours à cœur ses fonctions et les remplissant sans ostentation.

« Quant à nous, nous regrettons vivement votre départ, et bien souvent notre pensée se reportera vers vous, persuadés que notre souvenir, ou du moins celui de vos anciens subordonnés, restera à jamais gravé dans votre mémoire.

« Nous souhaitons que votre retraite soit longue, très longue, et qu'avec la compagne dévouée et digne de votre existence vous goûtiez toutes les satisfactions et tout le bonheur auquel vous avez droit.

« Veuillez accepter ce modeste cadeau qui sera comme le témoignage palpable de notre sincère estime et de notre profonde gratitude.

« Au nom de tous les sous-officiers de la Capitainerie de Mortagne, mon cher Capitaine, je vous dis au revoir. »

CAMBRAI

SOLESMES

Grave accident à la gare. — Hier matin, vers 5 heures et demie, un ouvrier de Saint-Pylhon, père de deux enfants, se trouvait à la gare de Solesmes où il devait prendre le train pour se rendre à son travail. En traversant les voies, qui étaient remplies de neige, il n'entendit pas venir le train de Cambrai à Bavay. Il fut tamponné par la locomotive et roula sur la voie ; les roues de la machine lui passèrent sur les jambes qui furent coupées au-dessus du genou. Le malheureux fut transporté dans les salles d'attente et de là au café Richez. Des soins lui furent donnés de suite et il fut dirigé ensuite sur l'hôpital du Catrau.

CAUDRY

Vol en gare. — Un vol audacieux a été commis à la gare du Nord de Caudry, dans la nuit de dimanche à lundi.

Le chef d'équipe Jean-Baptiste Fontaine, qui avait, la veille au soir, posé des cadenas sur les wagons d'une rame remisée sur une voie de garage située à environ 300 mètres de la gare, s'aperçut, lundi matin, qu'un cadenas était faussé et que six wagons se trouvaient déplombés.

Il prévint aussitôt le chef de gare et dès les premières constatations on s'aperçut que les malfaiteurs avaient visité les cinq premiers wagons sans rien emporter. Dans le sixième, ils avaient éventré à coups de couteaux des sacs bouclés par des courroies et avaient enlevé le contenu, d'un poids total de 117 kilos, et composé de 12 ballots de tissus apprêté, dit « peau de soie » et « marquisette » et de trois paquets de tissu écru blanc jaunâtre, d'une valeur totale de 5.000 francs.

M. Lespinasse, commissaire de police, prévenu par téléphone, ouvrit aussitôt une enquête. Il paraissait évident que les malfaiteurs connaissaient l'envoi de ces tissus, dont l'expédition était effectuée par M. Cailleux, fabricant à Ligny-en-Cambrésis, à son père, M. Paul Cailleaux, à Roubaix. Ils avaient en effet négligé de nombreuses autres marchandises pour ne voler que celle-là, était l'objet de leurs recherches.

Le magistrat acquit alors la conviction que les malfaiteurs étaient du pays et oriente ses recherches dans ce sens.

Il fit également appel à la brigade mobile et mardi, le commissaire Liger et l'inspecteur Lefebvre arrivaient à Caudry.

Les policiers, bien que leur enquête soit rendue difficile par le manque d'indices, suivent actuellement une piste, qui, espèrent-ils, donnera un résultat.

AVESNES

BOUSSOIS

Arrestation pour vol. — Le sieur Cornil Thomas, 52 ans, né à Gilly (Belgique), a été arrêté par le garde champêtre Caudron, pour avoir volé une pèlerine et deux chemises d'homme à M. Léon Hanneeart, son ex-maître de pension. Cornil nie les faits.

ECLAIBES

Plainte. — M. Louis Vinchon, journalier, porte plainte contre une jeune fille, Ludivine D...., qu'il avait engagée pour soigner sa femme et qui vient de disparaître en emportant pour 14 francs d'effets d'habillement.

MAUBEUGE

Faubourg de Mons. — La société symphonique «Le Cæcilia» s'est fait entendre, dimanche dernier, en l'église du Faubourg de Mons, à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Après cette audition, la société s'est rendue chez Mme Jouvet, à Maubeuge, où eut lieu un banquet très animé.

HAUTMONT

Vol. — On a volé un pantalon d'une valeur de 10 francs au préjudice de M. Emile Doutremont, et deux chemises, valeur 7 fr., à M. Guillaume Bodart, 1, rue de la Petite-Vitesse. L'auteur du vol, un nommé J.-B. Catoire, ouvrier maçon, est en fuite.

Cambriolage. — La maison de M. Julien Wilmart, agent d'assurances, 7, Grand'Place, a reçu, mardi, entre 10 heures et demie et 11 heures et demie du soir, la visite de cambrioleurs qui ont enlevé une somme de 850 francs et deux obligations de 1.000 fr., de l'Economie, placées dans un bureau. Mme Wilmart se trouvait au premier étage quand fut commis le vol.

Abandon d'effets militaires. — Le nommé Dumont Pierre, soldat au 33e à Arras, a abandonné ses effets militaires chez M. Moens, 24, rue de la Cure, qui les a remis à la gendarmerie.

JEUMONT

Incendie. — Un commencement d'incendie a éclaté dimanche après-midi, dans le logement occupé par M. Bourlard, rue de Solre-le-Château. Un passant apercevant les flammes intervint rapidement, et grâce à la promptitude des secours, le feu fut rapidement éteint. Les dégâts sont peu élevés.

Vol. — Des voleurs ont soustrait nuitamment, dans le magasin de vente de Mme veuve Dieu, bouchère, huit kilos de viande d'une valeur de 20 francs.

Les malfaiteurs ont arraché un grillage en fil de fer placé devant la fenêtre.

MAIRIEUX

La Sainte-Barbe. — Les sapeurs-pompiers ont fêté la Sainte-Barbe par un banquet très bien servi, chez Mme veuve Riche, à Grisoelle. Au champagne, M. Fabre, lieutenant, remercia M. Vital Diavier, maire, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation des sapeurs-pompiers et d'avoir accepté la présidence du banquet. Il a également remercié la municipalité et les habitants d'avoir participé à l'habillement des sapeurs-pompiers. Il porta ensuite la santé de M. Diavier, de la municipalité, des sapeurs-pompiers et de la France.

M. Vital Diavier remercie les sapeurs-pompiers de leur aimable invitation et fit l'éloge des sapeurs-pompiers, ces volontaires du devoir qui pouvaient toujours compter sur sa sollicitude. Il leva son verre aux sapeurs-pompiers de Mairieux et à la République.

DIMECHAUX

L'Association des Anciens Elèves de l'école organise, pour le 11 janvier prochain, une brillante fête scolaire.

DOULOGNE

Bal. — La jeunesse organise un grand bal pour le dimanche 4 janvier, place de l'Eglise.

COLLERET

Bal. — La jeunesse de Colleret organise un bal au profit des jeunes gens sous les drapeaux, le 18 janvier 1914.

FOURMIES

Chômage. — Les filateurs ont décidé de chômer les 2 et 3 janvier. Une réunion aura lieu le jeudi 8, pour étudier la question du chômage.

Accident. — La maison de M. Manesse, directeur de la filature Malakof, a été inondée par l'eau du grand bassin d'alimentation qui s'est lézardé.

HAZEBROUCK

Individus suspects. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, deux inconnus sont allés frapper chez Mme veuve Bourez, chapelière, Grande-Rue-de-l'Eglise, et frappèrent à la porte, vers 2 heures du matin. Ils insistèrent pour que Mme Bourez leur ouvrît. N'obtenant pas de réponse ils se dirigèrent chez M. Andriès Thomas, chapelier. Là, ils firent la même chose. De là ils se dirigèrent chez M. Auguste Lhons, cafetier; là ils obtinrent une réponse, ce dernier ouvrit sa fenêtre, il leur demanda ce qu'ils voulaient ; ils lui répondirent qu'ils voulaient acheter des casquettes. Lhons leur répondit qu'il ne vendait pas de casquettes. Ils se dirigèrent à nouveau vers la maison de M. Andriès, mais entendant une sonnerie de clairons ils prirent la fuite par la Petite-Rue-de-l'Eglise. On se demande quels étaient ces individus et ce qu'ils désiraient.

Accident. — Le nommé Salomé Joseph, âgé de 24 ans, charriait un tombereau chargé de sacs de charbon pour son patron, quand arrivé rue du Rivage, l'ouvrier voulut retenir son cheval pour laisser passer une voiture ; soudain il glissa et une roue de devant lui passa sur le pied droit.

On releva aussitôt le blessé qu'on reconduisit à son domicile, rue de Vieux-Berquin, où le docteur Samsœn, appelé aussitôt, l'examina et constata un gonflement très douloureux de la partie antérieure du pied droit. Un repos de 15 jours lui a été ordonné, sauf complications.

Toujours des vols de lapins. — Des maraudeurs sont entrés dans la demeure de M. Louis Ourdouillie, jardinier, demeurant rue de Cassel, et ont dérobé plusieurs lapins. M. Cabridin a ouvert une enquête.

MORBECQUE

La rixe. — M. Richard, juge d'instruction, a ouvert une enquête sur la rixe qui se produisit à Morbecque. M. Cabridin, commissaire de police, s'est rendu, samedi, près du blessé et l'a interrogé. La femme et ses enfants lui ont rendu visite à la clinique.

SI LES DAMES VOULAIENT COMPARER
L'excellent Vin de
BANYULS-TRILLES Quinquina
avec tous les apéritifs connus jusqu'ici
elles n'en prendraient jamais d'autre,
car ce véritable apéritif
est soigneusement préparé
avec un vieux vin pur exquis
et le meilleur quinquina
DEMANDER "UN TRILLES"
et exiger l'étiquette sur la bouteille
avec le mot « QUINQUINA »
no.8

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Funérailles. — Les funérailles purement civiles de Mme veuve Gabez eurent lieu mercredi dernier, à 3 heures, au milieu d'une foule considérable.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Œuvre de bienfaisance. — M. Petit, patron du grand Cinéma des Familles situé rue de la Gare, jouera le jeudi 29 janvier 1913, une séance au profit des familles ci-après : Poiret J.-Bte, malade et père de 6 enfants ; Lelaure J.-Bte, malade et père de 5 enfants ; Leroy Jules, dit « Robinet », malade ; veuve Herbert, avec 4 enfants ; Corroyez J.-Bte, malade et père de 4 enfants.

Nous faisons appel à la générosité publique pour l'achat des cartes mises en vente.

A qui le cabot ? — Un chien de taille ordinaire, couleur roux-marron s'est réfugié chez M. Puchois Arthur, marchand de journaux à Montigny, qui le tiendra à la disposition de son propriétaire.

LENS

La morte vivante. — Nous avons fait connaître à nos lecteurs que la personne brûlée vive, rue du Chapitre, n'était pas, comme on l'avait d'abord supposé, Mathilde Pouiel. Il vient d'être établi que la victime de cet accident est une demoiselle Arthémise Macaux, dont les parents habitent Cysoing (Nord).

Affaire de coups. — Nous avons relaté une scène de coups dans laquelle le sieur Pierre Vanshenstrasten, 32 ans, fut frappé d'un coup de couteau par la dame Zulma Vanryveghem. Lui-même en traitement à l'hôpital, inculpé dans l'affaire, vient d'être arrêté par les gendarmes pour être transféré à la prison de Béthune.

Accident. — Au carreau de la fosse n° 16 des Mines de Lens, le manœuvre Lavallée, 52 ans, a eu le pied gauche pris dans une aiguille. Il souffre d'une entorse.

ANNAY-SOUS-LENS

Affaire d'avortement. — En vertu d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction le brigadier de gendarmerie Boulet a procédé à l'arrestation de la dame Céline Wantier, inculpée dans l'affaire d'avortement qui coûta la mort de la dame Houzieaux née Marie Copin, dans les conditions que nous avons relatées dans un précédent numéro.

La dame nie, elle rejette la faute sur d'autres personnes. Elle avait allégué, pour n'être pas transférée à la prison de Béthune, que son mauvais état de santé ne lui permettait aucun déplacement. Le docteur Quenès, médecin légiste, commis par le parquet, pour l'examiner, en a jugé autrement.

LIEVIN

La vie économique. — M. Marteau, commissaire de police, a arrêté les dames Antoinette Dufour, épouse Lemaître, 23 ans, et Maria Fournier, épouse Guffroy, 29 ans, qui avaient trouvé le moyen économique de vivre aux dépens des épiciers de la ville. Pour tromper leur confiance elles présentaient des fiches de salaires à des noms imaginaires, en ayant soin d'en choisir sans trace d'opposition dans la colonne ad hoc. D'autres fois, pour avoir du crédit, elles montraient aux commerçants des livrets sur lesquels figuraient des comptes fictifs acquittés par Mme Guffroy, qui, ancienne commerçante à Avion, avait conservé le timbre en caoutchouc de sa maison. Les établissements Wibaut, Dreux, de Lens, Liévin, d'Angres, de Loos-en-Gohelle, attiraient tout particulièrement la visite des malhonnêtes ménagères qui, il va sans dire, ne payaient jamais leurs achats.

On a volé des poules et des pigeons chez M. Adolphe Telliez, *mineur*, rue Euler, 97.

ANGRES

Des malfaiteurs ont volé de la paille à une meule sise chemin de Pont-à-Vendin.

BOULOGNE

CALAIS

Epilogue d'une rixe entre apaches. — La rixe qui se déroula dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, entre trois apaches, a eu son épilogue en correctionnelle. Lefebvre, qui frappa Lannoy de 3 coups de couteau, est condamné à 3 mois de prison ; Lannoy à un mois avec sursis, et Amédro est acquitté.

Le premier de l'An. — Un temps froid, sombre, mais très sec, a favorisé le premier jour de l'année. Les promeneurs furent nombreux dans toutes les rues de la ville et l'animation très intense jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Un contre tous. — Un nommé Albert K..., 24 ans, sans profession ni domicile fixe est inculpé :

1° D'avoir porté des coups à Mme Marie J..., 52 ans, couturière, rue Hoche ;

2° D'avoir porté des coups à M. Léon F..., même adresse ;

3° D'avoir mordu la dame J... à l'index de la main gauche et de lui avoir sectionné la première phalange ;

4° D'avoir voulu étrangler Mlle Louise J... ;

5° D'avoir brisé la porte du domicile de Mme S... ;

6° D'avoir violemment frappé le jeune Robert G..., âgé de 15 ans.

Pour tous ces délits, une enquête est ouverte et K... aura à répondre à Thémis de tous ces méfaits dont on ignore le mobile.

CIRQUE
Charles Couronne
donnera
SAMEDI, le 3 JANVIER 1914
8 h. - BRILLANTE REPRESENTATION - 8 h.
DIMANCHE, le 4 JANVIER 1914
3 h. - DERNIÈRE MATINÉE - 3 h.
8 h. - AVANT-DERNIÈRE SOIRÉE - 8 h.
LUNDI, le 5 JANVIER 1914, à 8 heures
Irrévocablement Dernière Représentation

Le PARC ZOOLOGIQUE est ouvert toute la journée à partir de 9 h. du matin jusqu'à 7 heures du soir. 105

Bulletin Economique
Industriel, Agricole et Commercial

Sur la Culture de la Betterave

Parmi les moyens à employer pour faire élever la production de la betterave et en même temps la qualité, citons en première ligne le choix du terrain. Autant que possible il convient de préférer pour cette culture les terres en bon état de fécondité, situation particulière que les cultivateurs désignent par l'expression spéciale « Riche de vieille force ». Par exemple celles qui ont reçu depuis quelques années de bons amendements tels que fumiers de ferme, compost, engrais verts ou autres de nature organique. L'on pourrait encore classer dans cette excellente catégorie les successions de céréales obtenues sur gazon de trèfle ou luzerne. Sur ces termes de premier ordre il y a grande chance de voir la betterave se développer rapidement, particularité qui a une importance appréciable, étant donné que c'est toujours sur les parcelles qui ont eu une végétation rapide que les meilleurs résultats sont obtenus.

Les dispositions préliminaires dont nous venons de faire un bref exposé étant prises, il y aura lieu de s'appliquer à la préparation des terrains choisis. Présentement il faut s'occuper du labour principal qui doit être autant que possible un sérieux défoncement dans une terre remuée profondément avant ou pendant l'hiver, c'est-à-dire à une date qui laisse un assez long intervalle entre cette façon aratoire et la préparation à l'ensemencement ; de manière que la couche remuée se soit bien tassée et ne présente plus aucun vide, la racine s'élance sur un seul pivot sans former de ramifications, mais si la radicule rencontre des obstacles elle bifurque dans un sens ou dans l'autre.

Tandis que nous causons des labours nous ferons remarquer que toutes les terres ne sont pas constituées pour être retournées sur une forte épaisseur ; en règle générale il n'est pas à conseiller de dépasser sensiblement la couche arable et si l'on se trouve en présence d'un sol médiocrement pourvu de terre végétale le défoncement doit se faire en deux façons et à l'aide deux instruments distincts : la charrue d'abord et la faire suivre d'un défonceur dont le rôle consiste à fouiller ou remuer la couche sous-jacente sans la déplacer.

Outre la facilité de pénétration des jeunes racines que procure ce genre de travail, il contribue à entretenir plus longtemps le terrain dans un état de fraîcheur convenable : ni trop sec, ni trop humide. Survient-il une forte pluie l'infiltration s'opère rapidement, si le contraire se produit l'ameublissement complet du sol diminue sa capillarité et par suite restreint l'évaporation pendant les périodes sèches.

LAURENT & MARTIN.